
Révision 008

Cette modification 008 est soulevée fournir des questions et réponses.

Question 1:

Une question concerne la section 3.1 Instructions pour la préparation des offres

En ce qui concerne l'offre financière, nous prévoyons que les feuilles de taux seront assez longues. Dans l'esprit de la Politique en matière d'achats écologiques du gouvernement canadien, nous lui demandons d'abandonner l'impression des feuilles de taux uniquement et de vous les faire parvenir par copie électronique seulement. Des copies papier seraient soumises pour toutes les autres sections (ainsi qu'une copie électronique sur clé USB selon les instructions).

Réponse 1:

Conformément à la section 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Pour éviter les copies papier, l'offrant peut choisir de soumettre son offre par voie électronique via le système postal Connect.

Si l'offrant choisit de présenter son offre sous forme imprimée, le Canada demande à l'offrant de présenter son offre financière comme suit:

Section II : Offre financière (une copie papier et une copie électronique sur clé USB)

Si l'offrant choisit de soumettre son offre financière uniquement en version électronique, le Canada examinera son offre financière si elle répond aux critères techniques. Toutefois, après la date de clôture des soumissions, si la copie électronique ne peut pas être ouverte ou peut être ouverte mais a un problème, l'évaluation de l'offre financière sera basée uniquement sur la copie électronique.

Question 2 :

Pouvez-vous partager ce qui a été soumis précédemment par mon entreprise pour la DOC actuelle en vigueur?

Réponse 2 :

Les offres reçues précédemment sont la propriété du Canada. Le Canada ne les partagera pas avec les offrants. L'offrant devrait demander à la direction de son entreprise de se procurer une copie de son offre précédente. De plus, chaque demande d'offre à commandes (DOC) est différente. L'offrant devrait préparer son offre en fonction de la présente DOC, et non de la DOC précédente.

Toutes les autres modalités demeurent inchangé